

Dijon, le 15 décembre 2022

Monsieur Jean-François ROULOT

Maître de conférences

UFR DSEP

4 boulevard Gabriel

21000 DIJON

Le président

CAB/CG

LETTRE DE MISSION

Chargé de mission « *Référent-Défense* »

Monsieur, Cher Collègue, *Monsieur Jean-François,*

En application du protocole Education nationale-Enseignement supérieur-Défense du 31 janvier 2007, les présidents d'université et les directeurs de grands établissements nomment un référent-défense parmi le personnel de leurs établissements.

Un comité de pilotage est créé pour assurer le suivi de ce protocole. Son secrétariat permanent est assuré par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du secrétariat général pour l'administration (ministère de la Défense) et par la direction générale de l'enseignement scolaire (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche).

Les référents-défense sont coordonnés par Monsieur Éric BARRAULT, sous la tutelle directe du directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle. Chaque université doit remettre un bilan annuel de ses activités effectuées dans le cadre de ce protocole, gage de la coopération active de l'université.

Le référent des enseignements de défense et de sécurité nationale est nommé par le président de l'université. Il a pour mission :

- d'informer sur les filières et études de défense existant dans l'établissement ;
- de promouvoir, au sein des enseignements disciplinaires, la prise en compte des notions de défense et sécurité nationale ;
- de favoriser la création, dans le cadre de la nouvelle licence, d'unités d'enseignement libres « défense et sécurité nationale » ;
- d'accompagner, le cas échéant, l'expérimentation du référentiel national « Intelligence économique et nouveaux risques du 21^{ème} siècle » ;
- de faire connaître aux étudiants les possibilités d'engagement au profit de la défense et les débouchés professionnels ouverts dans le secteur de la défense ;
- d'organiser des événements et conférences destinés à faire connaître aux étudiants les problématiques de défense et de sécurité ;

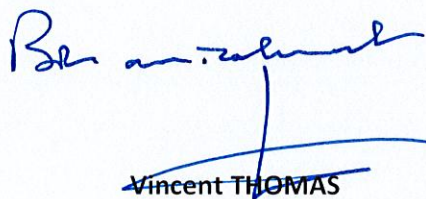
- de sensibiliser les enseignants-chercheurs à l'intérêt du champ de recherche « défense et sécurité » ;
- d'assurer l'interface avec le trinôme académique (IHEDN) ;
- d'être la « tête de réseau » des réservistes militaires de l'établissement, dans le cadre de la mission de rayonnement que leur confie le protocole.

Le rôle du référent-défense est complémentaire de celui du fonctionnaire de défense et de sécurité (FDS).

Il adopte une démarche de sensibilisation ayant comme axes principaux de :

- participer à l'insertion et à l'emploi des jeunes, par exemple en informant sur les débouchés potentiels et en proposant des stages au sein des armées ;
- développer la connaissance en partageant, par exemple, les ressources documentaires des bibliothèques universitaires et des bibliothèques de la Défense qui contiennent d'importants fonds historiques et scientifiques encore trop peu connus du monde universitaire ;
- publier dans des revues militaires (gendarmerie nationale...) ou concernant la défense nationale ;
- collaborer avec des militaires à la rédaction d'ouvrages collectifs ;
- faciliter les échanges entre armées et jeunesse, en créant un lien avec les filières universitaires ;
- informer les étudiants et les enseignants-chercheurs sur l'Intelligence économique.

Sachant pouvoir compter sur vous, nous vous prions de croire, Monsieur, cher Collègue, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Vincent THOMAS

Président de l'université de Bourgogne